



PRIX DE THESE DE LA BRANCHE FRANÇAISE DE L'ADI/ILA 8^{ème} ÉDITION (2024)

APPEL A CANDIDATURES

Le prix de thèse de la Branche française de l'ADI/ILA a pour objet de récompenser, en vue de la publication, une thèse de doctorat constituant **un travail de recherche approfondi, original et pluridisciplinaire sur un sujet à la charnière du droit international public et du droit international privé, ou de droit transnational/global**. La thèse doit être rédigée en langue française, sans considération du lieu de soutenance.

Ce prix s'adresse à toutes les docteuses et tous les docteurs **ayant soutenu une thèse entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023**.

Pour sa huitième édition en 2024, le jury du prix est composé de :

- Claire Debourg, Professeure à l'Université Paris Nanterre
- Jean-Marc Sorel, Professeur à l'École de Droit de la Sorbonne (Université Paris 1)
- Pascal de Vareilles-Sommières, Professeur à l'École de Droit de la Sorbonne (Université Paris 1)

Le prix est solennellement remis à l'occasion d'une réunion de la Branche française de l'ADI/ILA. Le lauréat ou la lauréate se verra offrir une adhésion et deux années de cotisation à l'association, ainsi qu'une dotation de 1000 euros à utiliser pour la publication de l'ouvrage.

Le dossier de candidature est composé des documents suivants qui seront à télécharger sur le formulaire de candidature en ligne disponible en cliquant ici :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSekv3A5mnDY0F1mY5UyeZF3XwUXY6DstWBYV59mL6bNmOdl-A/viewform?usp=sf_link

- 01 - La thèse au format .pdf (fichier intitulé : NOM - 01 - These)
- 02 - Un texte de 400 mots maximum au format .pdf (intitulé : NOM - 02 - Texte) **montrant en quoi la thèse constitue un travail de recherche approfondi, original et pluridisciplinaire sur un sujet à la charnière du droit international public et du droit international privé, ou de droit transnational/global**. Ce texte ne doit pas être une reprise du résumé de la thèse.
- 03 - Le rapport de soutenance au format .pdf (intitulé : NOM - 03 - Rapport) si la thèse a été soutenue dans un pays qui exige la production d'un tel document

Le dossier de candidature doit être communiqué exclusivement via le formulaire de candidature en ligne au plus tard le 20 janvier 2024. La Direction des Etudes de la Branche française de l'ADI/ILA pourra demander aux candidats de transmettre la version imprimée de leur thèse aux membres du jury qui en font la demande.

Pour toute question, merci de contacter la Direction des Etudes de la Branche française de l'ADI/ILA au courriel suivant : direction.etudes.ila@gmail.com